



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 11 octobre 2023**Délibération n°46/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à onze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 3 octobre 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, François NEBOUT, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE (Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY), Michel CARTERET, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY (pouvoir à monsieur Gérard ROY).

Mesdames Nicole BONNEFOY (Pouvoir à madame Hélène GINGAST), Nelly VERGEZ (Pouvoir à monsieur Patrick MARDIKIAN), Stéphanie GARCIA (pouvoir à monsieur François NEBOUT), Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs absents ou excusés : messieurs Andreas KOCH, Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard ROY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	5
Absent(s)	9
Votants	16

Objet : Subvention du Pôle Image Magelis à CAP BD – Club Unesco d'Angoulême

Le Pôle Image Magelis souhaite renouveler son soutien à l'association CAP BD - Club Unesco Angoulême, créée pour fédérer les forces vives et les citoyens de la ville d'Angoulême autour du label Unesco Ville créative obtenu par la ville d'Angoulême en 2019, et valoriser ce label prestigieux et envié auprès du plus grand nombre.

CAP BD contribue au rayonnement d'Angoulême dans le domaine de la littérature, particulièrement de la Bande Dessinée et des produits de l'Image. A ce titre, elle se veut une ressource auprès de la Ville d'Angoulême pour les actions UNESCO et la notoriété de la ville.

CAP BD bénéficie du soutien de plusieurs institutions territoriales :

- Ville d'Angoulême : 8.5 K€
- GrandAngoulême: 6 K€
- Département de la Charente: 2.5 K€

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente: 2.5 K€
- Autres : 13.5 K€

CAP BD a élaboré un dispositif d'actions pour développer la notoriété de l'image sur le territoire pour lequel elle sollicite MAGELIS pour l'accompagner :

- *Pavillon international CAP BD – UNESCO au Festival International de la Bande dessinée* : lieu situé au 71 rue Hergé qui permet de mettre en avant les auteurs et autrices, illustrateurs et illustratrices, dessinateurs et dessinatrices du territoire à travers des expositions, des ateliers dessin pour petits et grands, des dedicaces, du cinéma d'animation, d'un atelier éphémère pendant le FIBD
- *Les Rendez-vous de l'été* : le Pavillon d'Angoulême, aménagé et scénarisé à l'occasion du FIBD, en accord avec la Ville d'Angoulême, sera utilisé de mai à septembre 2023 comme lieu d'animation et d'expositions pour valoriser et mettre en avant les auteurs et autrices du territoire.
- *Bus Hugo Pratt à travers la Charente* : un bus décoré avec l'univers de Corto Maltese effectue une tournée auprès des écoliers de l'agglomération et propose des ateliers de bande dessinée sur la thématique : "je fais un beau voyage".
- *A la rencontre d'Angoulême – Cité de l'image* : Nouveau projet qui consisterait à créer un parcours d'exposition aux Chais Magelis à partir des 25 planches du Leporello géant histoire d'images, créé par l'autrice Léa German pour le Club UNESCO à l'occasion du FIBD 2023. Magelis a déjà versé une subvention de 2 000 € à CAP BD pour la réalisation de cette exposition.

Pour mettre en place ses actions, CAP BD sollicite le Pôle Image Magelis pour un soutien financier d'un montant de 20 000 € sur un budget total prévisionnel des projets présentés de 73 000 €. Magelis souhaite attribuer à CAP BD une subvention à hauteur de 10 000 € au titre de l'année 2023 en plus des 2 000 € déjà versés.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir entre le Pôle Image Magelis et l'association CAP BD prévoyant un soutien financier d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2023 ;
- autorisent monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 Octobre 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 Octobre 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 16 Octobre 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

